



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FOURCAUD Valérie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres
en exercice : 15

Étaient absents excusés : GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
PLACE Julien, ayant donné pouvoir à NICOLAS Sylvain
BASSEUIL Roland

Nombre de membres
présents : 12

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation :
07/07/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

OBJET : Délibération relative à la demande sur « Démarche Numérique » concernant le « Plan Urgence Canicule » pour l'amélioration du confort d'été des bâtiments publics éducatifs

L'épisode de canicule du mois de juin nous oblige à nous interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer une température correcte dans ces bâtiments. Il est indispensable que les mesures soient opérationnelles pour le printemps prochain. Le conseil doit délibérer pour autoriser la consultation d'entreprises susceptibles de réaliser les travaux nécessaires.

Des annonces de subventions nouvelles sont faites pour ces travaux.

Cette solution n'est pas obligatoirement d'installer une climatisation mais plutôt de chercher une solution plus globale pour rafraîchir les bâtiments.

Il faut faire des études sur l'isolation et sur l'ombrage des fenêtres.

Voir pour installer des ventilateurs au plafond.

Autre point : Quelles solutions pourraient être mises en place pour pouvoir aérer la nuit ?

Planter des arbres dans le carré vert à côté de la maternelle pour que les enfants puissent se mettre à l'ombre pendant les récréations.

Un bureau d'études financé par divers organismes et donc sans frais pour la commune sera sollicité.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer une demande sur Démarche Numérique concernant le « Plan Alerte Canicule » relatif à l'amélioration du confort d'été des bâtiments publics éducatifs.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,